



Déclaration intersyndicale « Campus de métiers » au CA du 17 10 2016

Il y a environ un an, les personnels élus du CA, avec leurs organisations syndicales s'opposaient fermement au label de **Campus des Métiers et des Qualifications**, en raison de l'introduction possible des formations mixtes regroupant dans une même classe des élèves avec des apprentis, voire des adultes en formation continue ou dans des parcours mixtes.

Aujourd'hui, à la demande de Mme la Ministre de l'Education Nationale, l'intitulé du Campus des métiers a changé. De fait, notre établissement deviendrait le support administratif et juridique du campus sous la responsabilité du chef d'établissement et du proviseur adjoint.

Ce surcroît de travail administratif justifie à nos yeux la création de postes administratifs et de gestion.

Dans ce projet, deux points nous inquiètent :

- Il met l'entreprise au centre de la formation.
- Il déstabilise une institution destinée aux publics les plus fragiles et il transforme le statut des enseignants.

En effet le Campus réunit des types d'établissements très différents : LP, lycées polyvalents, CFA, organismes de formation, établissements d'enseignement supérieur, entreprises et laboratoires.

Il préfigure le renforcement des intérêts des entreprises dans les parcours de l'enseignement professionnel au service de l'employabilité à court terme grâce à des formations décidées par les entreprises.

Le Campus devient un outil de régulation de la carte des formations qui appartient maintenant aux Régions.

En effet un Campus des métiers est piloté par un conseil de perfectionnement consultatif constitué d'industriels et de diplômés (pas de représentants des parents ni des personnels), à la différence d'un conseil d'administration. Ainsi nous passons

d'une assemblée composée de représentants élus qui décident à une assemblée consultative où la voix de l'entreprise est prépondérante.

Ce dispositif ne vise qu'à diminuer le coût de la formation initiale et continue au détriment de la qualité de la formation et des conditions de travail des personnels, et à ouvrir l'accès des plateaux techniques à des partenaires privés.

Les personnels du LP de l'Estuaire sont attachés à l'enseignement public et laïque car c'est une voie de réussite pour les jeunes, souvent issus d'environnements défavorisés.

Ils sont attachés à un enseignement professionnel dispensé au sein de l'éducation nationale et non à une éducation régionalisée sous contrôle des entreprises.

Même au sein du Campus des Métiers, la CGT Educ'action, le SNUEP-FSU et le SNETAA-FO se battront pour que cette promotion de l'apprentissage dictée par les entreprises et les collectivités régionales ne se fasse pas au détriment d'une formation professionnelle initiale de qualité.

D'autre part nous exigerons la création de tous les postes rendus nécessaires par le surcroît de travail général (hébergement, restauration, AED, administratifs, entretien...)